

.....
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CHAMBERY
.....

DCM-2020-269
N° 62

**STADE MUNICIPAL - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES
DE TRAVAUX**

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 16 du mois de décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni centre de congrès Le Manège, sous la présidence de Thierry Repentin, Maire

Présents : 43

Jimmy Bâabâa, Jean-François Beccu, Marie Bénévise, Claudine Bonilla, Daniel Bouchet, Sophie Bourgade, Florence Bourgeois, Marianne Bourou, Salim Bouziane, Pierre Brun, Michel Camoz, Alain Caraco, Jean-Pierre Casazza, Jean-Benoit Cerino, Aloïs Chassot, Nathalie Colin-Cocchi, Philippe Cordier, Isabelle Dunod, Christelle Favetta-Sieyes, Sabrina Haerinck, Laïla Karoui, Mathieu Le Gagneux, Aurélie Le Meur, Dominique Loctin, Benjamin Louis, Lydie Mateo, Raphaelé Mouric, Micheline Myard-Dalmais, Martin Noblecourt, Gaetan Pauchet, Benoit Perrotton, Cyndie Picot, Claire Plateaux, Françoise Rahard, Thierry Repentin, Farid Rezzak, Sara Rotelli, Isabelle Rousseau, Jean Ruez, Walter Sartori, Marielle Thievenaz, Alexandra Turnar, Philippe Vuillermet

Absents : 0

Délégations de Vote : 2

Sandrine Garcin a donné pouvoir à Nathalie Colin-Cocchi, Sylvie Koska a donné pouvoir à Alexandra Turnar

Les membres présents se trouvant en nombre suffisant pour délibérer et M. Gaetan Pauchet Adjoint au Maire, ayant été nommé(e) secrétaire de séance conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée entre en délibération.

Rapport de Jean-François Beccu

• Contexte

Lors du conseil municipal en date du 21 octobre 2019, le coût prévisionnel définitif des travaux au niveau de l'Avant-Projet détaillé du stade, du parking et des abords a été validé par le maître d'ouvrage pour un montant total (tranche ferme + tranche optionnelle) de 17 983 000 € HT valeur juillet 2018.

Début 2020, des ajustements ont été opérés notamment au regard de la dépollution du site.

Lors du conseil Municipal du 02 mars 2020 le montant total des travaux a été recalé (tranche ferme + tranche optionnelle pour les 30 lots de la phase 1 et 2) à 18 513 000 € HT soit 18 916 456,00 € HT (valeur actualisée à mars 2020).

Suite aux consultations d'appels d'offres, deux commissions d'appels d'offres se sont réunies :

Le 29 mai 2020 : attribution des offres AOO des lots 04,05,06,07,08,09.

Le 05 juin 2020 : attribution des offres AOO des lots 12,13,15,16,17,20,21,22,23,24,25,26 et 30.

Le montant des travaux attribués lors des deux CAO est de 15 549 005 € HT pour le stade et les abords et de 5 899 568 € HT pour le parking.

Soit un montant total de travaux de 21 448 573 € HT (valeur mars 2020).

Maitrise des coûts et qualité environnementale du projet

La maitrise d'œuvre sera sollicitée pour renforcer l'ambition écologique du stade, notamment en matière de production et de consommation d'énergie.

Compte tenu de l'écart entre le coût prévisionnel définitif et le résultat de la consultation, le projet a également été retravaillé dans le but d'obtenir des économies estimées à 1 million d'euros HT.

Cela passe par des lots à relancer et une offre variante en moins-value à retenir :

1. Retenir une offre variante moins onéreuse que l'offre de base

La variante en moins-value du lot 27 « éclairage du terrain » à 1 200 lux au lieu de 1 400 lux est retenue.

Economie envisagée : 35 743,00 € HT soit 42 891,60 € TTC.

2. Relance du lot 11 Menuiseries métalliques/serrurerie

Au regard de l'analyse des offres réceptionnées, il s'avère qu'il serait judicieux de scinder ce lot en deux lots. Un lot 11a « Menuiseries métalliques » et un lot 11b « serrurerie ».

Pour des raisons de recherches d'économies potentielles le cahier des charges du lot serrurerie devra être retravaillé par la maitrise d'œuvre et estimé pour ces deux lots.

3. Relance du lot 14 « menuiserie intérieure bois/agencement »

Ce lot était estimé à 195 000 € HT, et toutes les offres reçues sont au-dessus de l'estimation. Ce lot fera l'objet d'une déclaration sans suite pour un motif d'intérêt général par décision du Maire.

Par ailleurs, la nécessité de clarifier certains points du cahier des charges de ce lot implique que celui-ci sera retravaillé par la Maitrise d'œuvre.

Ce lot sera relancé sans tranche optionnelle avec une nouvelle estimation préconisée par la Maitrise d'œuvre à 261 000 € HT.

4. Relance du lot 29 « Mobilier sur catalogue »

Ce lot estimé à 45 000,00 € HT, n'ayant pas reçu d'offres, a été déclaré infructueux. Un nouveau cahier des charges sera rédigé par la maitrise d'œuvre puis une nouvelle consultation sera initiée pour répondre au besoin.

5. Relance du lot 19 « Equipement contrôle d'accès spectateurs »

Ce lot estimé à 50 000 € HT n'a reçu qu'une seule offre très supérieure à l'estimation. Ce lot fera l'objet d'une déclaration sans suite pour un motif d'intérêt général par décision du Maire.

Accusé de réception en préfecture
073-217300656-20201216-lmct1H24697H2-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Ce lot sera relancé avec une nouvelle estimation préconisée par la Maitrise d'œuvre à 116 000 € HT.

APPELS D'OFFRES OUVERTS ET MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

Suite aux deux réunions de la commission d'appel d'offres, il est proposé la mise à jour des montants des offres suivant le tableau ci-joint :

Lots	Intitulé	Entreprise	Total TF (stade et abords) + Parking + TO en € HT	Tranche ferme (stade et abords) en € HT	Tranche optionnelle en € HT	Parking en € HT à notifier
01	Désamiantage (PM)	Clearstone	19 473,00	19 473,00	0,00	0,00
02	Démolition (PM)	NGE Guintoli	109 010,00	109 010,00	0,00	0,00
03	Dépose équipements sportifs (PM)	Berlioz	6 650,00	6 650,00	0,00	0,00
04	Terrassement généraux	Blondet	395 282,00	64 838,00	61 196,00	269 248,00
05	Fondations spéciales	Spie batignolles	407 130,00	176 400,00	0,00	230 730,00
06	Gros œuvre	Eiffage construction	8 973 000,00	3 068 267,59	1 259 363,59	4 645 368,82
07	Charpente métallique/couverture	Gagne	1 456 809,30	1 131 860,36	324 948,94	0,00
08	Bardage et plafond métallique	Bouchet (à différer)	157 782,00	157 782,00	0,00	0,00
09	Etanchéité	AEI	483 461,36	262 241,00	7 059,20	214 161,16
10	Menuiserie aluminium/façades vitrées (MAPA)	Blanchet	532 178,60	532 178,60	0,00	0,00
11	Menuiserie métallique/serrurerie (MAPA) estimation	à relancer en 2 lots	993 729,90	653 502,90	191 984,00	148 243,00
12	Peinture extérieure	Revolta blaudeau	218 327,09	182 209,91	36 117,18	0,00
13	Cloisons doublages/plafonds/peinture intérieure	Albert et rattin	669 543,10	593 446,02	7 750,40	68 346,68
14	Menuiseries intérieures bois/agencement estimation	à relancer	290 000,00	261 000,00	29 000,00	0,00
15	Signalétique	Sandy parkinson	18 766,00	18 766,00	0,00	0,00
16	Carrelage/Faïence	Genty carrelage et mosaïque	187 852,44	170 876,44	16 976,00	0,00
17	Plomberie/sanitaires/chauffage/ventilation	Streiff	1 250 000,00	1 087 472,60	60 015,48	102 511,92
18	Electricité courants forts/courants faibles (MAPA)	INEO	994 582,95	672 241,09	101 384,28	220 957,58
19	équipement contrôle d'accès des spectateurs estimation	à relancer	116 000,00	116 000,00	0,00	0,00
20	Ascenseur	Koné	74 100,00	74 100,00	0,00	0,00
21	Terrassement extérieurs/réseaux	Blondet	786 403,40	786 403,40	0,00	0,00
22	Aménagements extérieurs abords	Cholat	971 355,30	971 355,30	0,00	0,00
23	Eclairage extérieur	Bronnaz - Citéos	217 890,00	217 890,00	0,00	0,00
24	Pelouse synthétique	Parcs et sports	824 538,90	824 538,90	0,00	0,00
25	Équipements sportifs	Parcs et sports (à différer)	104 678,00	104 678,00	0,00	0,00
26	Sièges de tribune	Daplast (à différer)	124 631,73	85 962,55	38 669,18	0,00
27	Eclairage du terrain (MAPA)	SERPOLLET	359 235,00	359 235,00	0,00	0,00
28	Dépollution des sols	Eiffage-Gauthey	305 516,96	305 516,96	0,00	0,00
29	Mobilier sur catalogue estimation	à relancer	45 000,00	45 000,00	0,00	0,00
30	Équipement de l'office de cuisine	Hie équipement (à différer)	64 101,65	64 101,65	0,00	0,00
		TOTAUX € HT	21 157 028,68	13 122 997,27	2 134 464,25	5 899 567,16

Total à notifier tranche ferme	€ HT	11 634 970,17	parking € HT	5 751 324,16
	€ TTC	13 961 964,20		

Accusé de réception en préfecture
073-217300656-20201216-Imc1H24697H2-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2020

En conclusion

Concernant la tranche ferme (stade + abords) : budget principal en € TTC

Le montant du coût des travaux en € TTC déjà notifié est de 528 779,95 € TTC (lots 01,02, 03 et 28).

Le montant du coût des travaux de la tranche ferme en € TTC à notifier est de 13 433 184,25 € TTC.

Suite à la notification des lots cités ci-dessus, l'engagement juridique et financier de la ville sera de 13 961 964,20 € TTC.

Le cas échéant, l'affermissement de la tranche optionnelle nécessitera l'ajustement de l'autorisation de programme.

Concernant le parking : Budget annexe en € HT

Le montant du coût des travaux du parking à notifier est de 5 751 324,16 € HT.

Le plan de financement actualisé du stade est le suivant :

Etat dans le cadre du DSIL :	800 000 € HT
Conseil Régional AURA :	3 000 000 € HT
Conseil Départemental :	4 000 000 € HT
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse :	633 976 € HT
Grand Chambéry :	4 100 000 € HT

Soit un total de 12 533 976 € HT de subventions à ce jour.

L'agence Nationale du sport ainsi que l'Union Européenne seront également sollicitées.

Le financement du parking est assuré au sein du budget annexe. A ce titre, les crédits sont d'ores et déjà inscrits à ce dernier.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer les marchés de travaux des lots suivants :
Lots : 04,05,06,07,09,10,12,13,15,16,17,18,20,21,22,23,24 et 27 ;
- 2) Dit que les crédits sont prévus respectivement au budget principal (autorisation de programme) et au budget annexe stationnement en ouvrage ;
- 3) Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer la convention d'aide financière N°2020 0823 de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse octroyant une aide financière de 633 976,00 € HT pour la gestion alternative des eaux pluviales dans le cadre du réaménagement du stade municipal de Chambéry ;
- 4) Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à déposer les demandes de subventions ou de fonds de concours sur cette opération auprès de l'Etat au titre du DSIL, de la Région Auvergne Rhône Alpes, du Département de la Savoie, de l'Agglomération Grand Chambéry, de l'Agence Nationale du Sport et de tout autre financeur.

À la demande expresse et formelle de plus d'un tiers des membres du conseil municipal, la réclamation du vote par bulletin secret est adoptée.

Scrutateurs : MM Martin NOBLECOURT et Gaëtan PAUCHET

Nombre de conseillers présents : 43

Nombre de pouvoirs de vote : 2

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Votes nuls : 0

Votes blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés :

* Majorité absolue : 23

* Absentions : 4

* Contre : 14

* Pour : 27

Nombre de Conseillers	
En exercice :	45
Présents :	43
Délégations de vote :	2
Absents :	0

Mis aux voix, le rapport est adopté à la majorité absolue (27 pour, 14 contre, 4 absentions)

Le Signataire, soussigné, certifie que cette délibération a été affichée en extrait à la porte de la Mairie.



Thierry Repentin
Maire

Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre une décision du Conseil Municipal pendant un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- ☞ A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- ☞ Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Affiché le : 21 DEC. 2020
Retiré le : 19 JAN. 2021

Accusé de réception en préfecture 073-217300656-20201216-lmc1H24697H2-DE Date de réception préfecture : 21/12/2020
--